

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 12/12/2024

<u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u>	En exercice :	Présents :	Représentées :	Votants :
	15	11	4	14

Présents : Laurent AEGERTER, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents : Véronique BABITCH, Annick DESTERNES, Alexis DORANGE-PATORET, Stéphanie DUFOURNET,

Mme Stéphanie DUFOURNET a donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND

Mme Véronique BABITCH a donné pouvoir à Mr Franck CORCELLE

Mme Annick DESTERNES a donné pouvoir à M. Michel ROUX

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Franck CORCELLE a été élu secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 07/11/2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07/11/2024 est approuvé à l'unanimité. Mme Bondaz souligne avoir encore rencontré des difficultés pour ouvrir les documents sur IDLIBRE.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier conseil.

-Décision n°30/2024 : Renonciation au droit de préemption urbain M. QUADRONI Daniel et Mme GONTHIER Aurélie

Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles bâties cadastrées section A n°270, 2920 et 3109, situées 172 B route du Pralet, appartenant à M. Daniel QUADRONI et Mme Aurélie GONTHIER.

-Décision n°31/2024 : Renonciation au droit de préemption urbain Mme MANERA Delphine
Renonciation au droit de préemption urbain sur une parcelle bâtie cadastrée section A n°2925, située 278, route du Marais, appartenant à Mme Delphine MANERA.

-Décision n°32/2024 : Contournement du chef-lieu – mission SPS

La proposition d'une mission SPS, pour le projet de contournement routier du chef-lieu, présentée par le cabinet ALPES CONTROLES, chiffrée à la somme de 6550 € H.T. €, est approuvée.

-Décision n°33/2024 : Rénovation salle traiteur – travaux électriques

La proposition de travaux électriques, pour la rénovation de la salle traiteur, présentée par la société NH, chiffrée à la somme de 2107,90 € H.T. €, est approuvée.

-Décision n°34/2024 : Aménagement d'une boucle nordique et d'une voie verte – marché de travaux - choix des entreprises

Suite à la consultation des entreprises pour le marché en procédure adaptée pour l'aménagement d'une boucle nordique et d'une voie verte et après analyse des offres au regard des critères d'attribution, le marché est attribué à l'entreprise DECREMPS BTP pour les tranches suivantes :

Tranche ferme 1 :	170 952,00 € HT
Tranche ferme 2 :	40 813,50 € HT
Tranche conditionnelle 1 :	84 558,00 € HT
Tranche conditionnelle 2 :	80 001,00 € HT
Tranche conditionnelle 3 :	12 788,50 € HT
Tranche conditionnelle 4 :	68 940,75 € HT
Tranche conditionnelle 5 (hors PSE) :	136 977,00 € HT
Tranche conditionnelle 5 (PSE) :	53 300,00 € HT

-Décision n°35/2024 : Renonciation au droit de préemption urbain Mme DEAGE Monique

Renonciation au droit de préemption urbain sur une parcelle cadastrée section A n°3187, située lieudit « la Fornasse sud », appartenant à Mme Monique DEAGE.

-Décision n°36/2024 : Renonciation au droit de préemption urbain Mme RAYMOND Jean-Claude et BAR Marie

Renonciation au droit de préemption urbain sur une parcelle cadastrée section A n°3186, située lieudit « la Fornasse sud », appartenant à M. Jean-Claude RAYMOND et Mme Marie BAR.

-Décision n°37/2024 : Sécurisation du hameau de Moussy – mission complémentaire

La proposition du cabinet AKENES, pour la réalisation d'un complément AVP/DPC, chiffrée à la somme de 2025,00 € H.T. €, est approuvée.

4) VOIES VERTES : ACQUISITIONS FONCIÈRES

Ce point est ajourné, il avait été inscrit à l'ordre du jour en prévision du transfert des numéros par le géomètre mais ce dernier n'a pas finalisé le dossier.

5) RÉGIME SOCIAL DES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les délibérations :

- n°38/2016 instaurant les titres d'aide au déjeuner ;
- n°50/2018 instaurant une participation pour le maintien de salaire ;
- n°49/2019 instaurant une participation pour la protection sociale complémentaire.

Les montants respectifs de ces participations étant inchangés depuis leur instauration, Monsieur le Maire propose de les revaloriser comme suit :

- titre aide au déjeuner : valeur faciale de 10 € avec participation communale de 60% ;
- participation pour le maintien de salaire : 25 € ;
- participation pour la protection sociale complémentaire : 35 €.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉCIDE de revaloriser les participations de la commune comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- titre aide au déjeuner : valeur faciale de 10 € avec participation communale de 60% ;
- participation pour le maintien de salaire : 25 €
- participation pour la protection sociale complémentaire : 35 €

II-DIT que les autres conditions demeurent inchangées.

6) MODIFICATION DES TERMES DU CONTRAT DE PRÊT À USAGE ORGANISANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DES COMPAGNONS DU CHATELET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération n°10/2020 approuvant la conclusion d'un prêt à usage avec l'association « les Compagnons du châtelet » et notamment les conditions particulières qui précise que l'association s'engage à « préserver, valoriser et entretenir le site et les bâtiments du « Moulin » situé au hameau du Châtelet, comprenant le moulin proprement dit, la scierie et le lavoir ainsi que l'étang et le bief qui alimentent le moulin ».

À la suite d'un sinistre le long du bief mettant en cause la responsabilité de l'association, celle-ci souhaite que la rédaction soit modifiée et que toute référence au bief et à l'étang disparaisse du prêt à usage. La gestion et l'entretien du bief et de l'étang relèveront désormais de la compétence exclusive de la commune.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE la modification des termes du contrat de prêt à usage afin de supprimer toute mention du bief et de l'étang ;

II- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt à usage ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

Monsieur AEGERTER souligne la chance d'avoir une association telle que les Compagnons du Châtelet pour l'entretien de ce patrimoine.

7) BUDGET GÉNÉRAL 2025 : OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget 2025 et afin d'assurer la continuité du service public, l'exécutif peut autoriser, entre le 1er janvier 2025 et le vote du budget, l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget précédent (article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I- **DÉCIDE** d'ouvrir au 1^{er} janvier 2025, les crédits d'investissements repris au tableau ci-dessous qui correspondent au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 ;

	Total voté en 2024	Total voté en 2024 (sans RAR)	Crédits ouverts en 2025
20 – Immobilisations incorp.	189 472.4 €	72 500 €	18 125 €
21 – Immobilisations corporelles	491 830.26 €	422 838 €	105 709.5 €
23– Immobilisations en cours	3 561 546.95 €	3 560 360.67€	890 090.17 €

II- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des sommes ci-dessus avant le vote du budget ;

8) PRÉSENTATION DU PROJET DE SÉCURISATION DU HAMEAU DE MOUSSY

Monsieur Contat présente le projet de sécurisation du hameau de Moussy et principalement des secteurs suivants :

- Secteur 1- RD 6
- Secteur 2- Route du Lavoir
- Secteur 3 : insertion sur la RD2

Il précise que les propositions d'aménagement présentées supposent une sortie sur la route départementale 2 et sont donc conditionnées par l'accord du Conseil départemental. Une réunion est prévue le 10 janvier avec ses représentants afin d'étudier cette possibilité et d'obtenir leur autorisation.

Il s'agit principalement :

- De l'aménagement de trottoirs (au nord et au sud de la rue du Lavoir)
- De la mise en place d'un plateau ralentisseur avec éventuellement des feux de détection des véhicules « gros gabarit » afin d'éviter les croisements + mise en place de chicanes
- Une sortie sur la RD 2 en tourne à droite uniquement

Les différentes solutions proposées ainsi que le phasage et les différentes enveloppes associées seront à valider en fonction de l'obtention des autorisations nécessaires.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission voies vertes :

-Aménagement d'une boucle nordique et d'une voie verte :

Le marché a été signé le 26/11 avec l'entreprise Decremps et les travaux doivent débuter le 15/01/2025. Le panneau indiquant le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, l'entreprise retenue et les partenaires financiers a été installé.

Il est décidé de mettre en place une réservation électrique entre le chef-lieu et la partie basse de la route de la Vignettaz (immeuble du Serval) pour pouvoir éclairer la voie.

L'idée de mettre également une gaine pour récupérer l'eau excédentaire est abandonnée. Au vu du prix, il serait plus opportun de faire un réservoir, ou d'étudier la possibilité de récupérer l'eau au niveau de la maison paroissiale (étude à mener sur les tuyaux qui passeraient sous la maison de Mr Mouille, sous la partie haute de l'école et qui sans doute alimentent le lavoir).

La commune ayant bénéficié d'une subvention du département pour ce projet d'équipement, Mr le Président du Conseil départemental souhaite que soit organisée une cérémonie de pose de la 1^{ère} pierre. Mr CORCELLE propose d'adresser au Conseil départemental un courrier avec le planning du chantier. L'idéal serait d'organiser cette cérémonie pendant les vacances de février puisque les travaux auront alors lieu au centre du village.

-Chemin Chez Besson :

Lancement d'une enquête pour échange de terrains. Réunion à prévoir avec l'association des sentiers d'Eteaux. Il est également prévu de revoir les exploitants des parcelles concernées à savoir les frères Berchet lorsque la Commune sera propriétaire

Commission voirie :

-Contournement du Chef-Lieu :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier en examen par les services de la préfecture doit être signé cette semaine avant l'adoption d'un nouvel arrêté partiel de cessibilité + le bureau d'études doit finaliser l'emprise au sol pour utiliser le moins de surface possible.

Associations :

-Fête des vieux métiers :

Réunion de médiation entre l'association des Vieux métiers et l'ESAC le 06/01/2025, avec 4 représentants de chacune des associations.

-Prêt du matériel entre associations :

Mr PERROTIN souhaiterait qu'une réunion entre associations soit organisée afin de discuter du matériel pouvant être prêté/ mutualisé. L'association du foot a transféré son matériel à la mairie : comment pourrait être géré le matériel qui appartient maintenant à la mairie (prêt, état des lieux, entretien...) ? La question de la propriété du chapiteau est également soulevée- Actuellement il appartient à 75 % à la mairie et à 25 % à l'association Un peu plus.

Mr le Maire demande à Mme VIVIAND d'organiser une réunion avec les différentes associations au mois de février pour évoquer ces questions.

Commission sociale : Aînés :

Repas des aînés 17/11/2024 : Mme VIVIAND souligne la qualité de ce moment et indique que le doyen de la journée était Mr Allard.

Visite du père Noël : les anciens de plus de 80 ans ont eu la visite du père Noël le 14/12. Mme BONDAZ revient sur le très bon accueil qui a été réservé à leur délégation et regrette que certaines personnes âgées non-inscrites sur les listes électorales n'aient pas eu leur panier.

Commission SIVU espace nautique :

Point par Mr METRAL :

- bons résultats en 2024 malgré la météo.
- Le projet va être scindé en 2 parties et la partie technique va être réalisée en priorité
- Travail mené avec des avocats pour sortir de la maîtrise d'œuvre du précédent projet

Commission bâtiments :

Suite à la prise d'un arrêté rendant redevables d'une astreinte journalière de 50 € Mrs Adrien et Philippe Rochat, et Mme Angèle Boyer pour non-respect de l'arrêté municipal n°29/2024 de mise en sécurité du bâtiment de la Commanderie, il semblerait que le dossier progresse et que ces derniers seraient finalement vendeurs. Le prix proposé est de 170 000 €, somme de laquelle serait déduite les travaux et les honoraires mis en œuvre par la Commune. Il faut au préalable que le partage entre les héritiers soit fait.

Commission urbanisme :

Mr CONTAT fait le point sur les dossiers en cours + indique qu'un courrier de demande de régularisation après infraction a été envoyé (mur en gabions à démonter).

Mr CONTAT souligne que la convention proposée pour la gestion du bief n'a pas été signée par un des protagonistes ce qui empêche la réalisation de travaux. Un courrier lui a été envoyé pour lui signifier que sa responsabilité serait engagée en cas de problème + rencontre à organiser avec Mr le Maire.

-Discussion avec Mr AEGERTER du principe de non construction dans un rayon de 100 m autour des exploitations agricoles et l'autorisation que peut donner l'agriculteur.

Commission environnement :

Mr PERROTIN indique que les factures de destruction des nids de frelons ont été payées par les apiculteurs et que ces derniers sollicitent les communes pour une aide financière. Le prix de destruction varie en fonction de l'accessibilité mais est en moyenne de 220 €. Il souligne que quand les nids sont chez des propriétaires privés, il n'y a pas de contrainte pour les obliger à les détruire. Les frelons vont maintenant à plus haute altitude, certains ayant été retrouvés aux Carroz. Ils hibernent en hiver et on table généralement sur une multiplication par 4 chaque année du nombre de nids découverts l'année précédente.

Questions diverses :

- Les Escales de la MJC :

Monsieur le Maire présente un projet développé par la MJC, à savoir une initiative itinérante qui a pour ambition d'enrichir la vie sociale et culturelle des villages du territoire en offrant des moments de partage, d'échanges et de convivialité, avec la collaboration des communes, des habitants et des associations locales. Les Escales de la MJC permettent à chaque commune de proposer des activités comme des ateliers parents-enfants, des ateliers numériques, des projections de films et autres événements festifs. À priori, toutes les communes seraient intéressées sauf la commune de Saint-Pierre en Faucigny qui propose déjà à ses habitants une offre culturelle et de multiples animations. Personnes référentes: Mme La PLACA est intéressée ainsi que Mme BONDAZ qui a à la fois la casquette d'élue et de représentante de l'association Un peu Plus.

- Maison médicale :

Monsieur le Maire indique le dernier local vacant sera occupé par 2 infirmières à compter du 20 janvier 2025. Mr SELLIER souligne des retours positifs de la population quant à cette arrivée qui était mentionnée dans la brève.

- Maintenance du site internet :

Renouvellement de la prestation de Grrr pour la maintenance du site internet pour un montant de 1728 € TTC du 01/10/2024 au 30/09/2025.

- Retour sur la réunion publique organisée par le CERN :

Le CERN a organisé une réunion d'information pour présenter aux habitants de Cornier, Arenthon, Scientrier, La Roche-sur-Foron et Eteaux l'état d'avancement des investigations menées dans ces communes dans le cadre d'un éventuel Futur Collisionneur Circulaire (FCC). Cette réunion de communication arrive un peu tard car les études sont déjà en cours, voire terminées à certains endroits. Beaucoup de personnes se sont déplacées pour avoir des explications sur ce projet. Monsieur le Maire détaille le projet et expose le point de vue du CERN. Mme La PLACA demande si une commune pourrait émettre un veto : non – mais une commission nationale des débats publics va être mise en place (vérification des mesures de communication- recueil des avis...). Le CERN a précisé que des études étaient faites pour voir si les matériaux excavés du sol pour le potentiel futur tunnel pourraient être optimisés (constructions...). Il y aura un compte-rendu de cette réunion et des questions posées par le public.

- Vœux du Maire : le 10 janvier à 19h.

La prestation traiteur de L'Éclaireuse a été retenue. Mme VIVIAND remercie les élus qui pourront venir l'aider à partir de 17H. Mr le Maire donne les dates des vœux dans les différentes communes de la CCPR.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30 et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **13/02/2024 à 19h30**.

M. Franck Corcelle
Secrétaire de séance

M. MICHEL ROUX
Le Maire